

Paris, le 18 juillet 2024

Air France-KLM et Air France annoncent avoir renégocié avec succès leur ligne de crédit renouvelable liée au développement durable, portée à 1,4 milliard d'euros, avec une extension de son échéance à juillet 2028

- Optimisation des conditions financières suivant la notation de crédit d'Air France-KLM
- Extension de l'échéance à juillet 2028, associée à une option d'extension d'un an
- Augmentation de la ligne de crédit de 1 290 m€ à 1 405 m€
- Augmentation du *pool* de prêteurs de la RCF, de 16 à 17 banques partenaires, parmi lesquelles 12 banques de rang 1 et 5 de rang 2.

En mars 2023 Air France-KLM et Air France, en qualité de co-emprunteurs, ont signé une ligne de crédit renouvelable (RCF) liée au développement durable de 1,2 milliard d'euros. Cette ligne de crédit dont l'échéance initiale était en 2026, était assortie de deux options d'extension d'un an à la discrétion des prêteurs, et prévoyait une option d'augmentation en accordéon de 100 millions d'euros, là encore à la discrétion des prêteurs. La première option d'extension et la première option en accordéon avaient été activées en avril 2024.

L'accord amendé prévoit une extension de l'échéance à juillet 2028 avec une option d'extension d'un an à la discrétion des prêteurs, ainsi qu'une augmentation du montant de la ligne de crédit à 1,4 milliard d'euros avec des conditions financières optimisées. Cette ligne de crédit est actuellement non tirée. Par le biais de cette transaction, Air France-KLM et Air France étendent l'échéance moyenne des ressources disponibles, en adéquation avec la politique de gestion prudente des liquidités du Groupe. La ligne de crédit a été syndiquée et sursouscrite avec succès, par un *pool* de banques internationales très diversifiées, témoignant de la confiance dans la solidité du Groupe. Cette opération a été coordonnée par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB) et Natixis CIB, agissant conjointement en tant que coordinateurs et Natixis CIB en tant qu'agent de la ligne de crédit.

La ligne de crédit renouvelable liée à l'ESG de 1,0 milliard d'euros de KLM, signée en mars 2023, avec une échéance initiale à 2027 et deux options d'extension d'un an dont une option a été exercée en avril 2024, demeure inchangée avec une échéance à 2028.

Le montant total des lignes de crédit renouvelables du Groupe est par conséquent porté à 2,4 milliards d'euros, contre 2,3 milliards d'euros précédemment.

Investor Relations

Michiel Klinkers

michiel.klinkers@airfranceklm.com

Marouane Mami

marouane.mami@airfranceklm.com

Website: www.airfranceklm.com